



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

pour la commune d'Egletons et
la communauté de communes
Ventadour-Egletons-
Monédières

Signée le 05 juillet 2023



Entre :

La commune d'ÉGLETONS

Représentée par Charles FERRÉ, son maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2023.

Ci-après désignée par « Égletons » ;

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES

Représentée par Charles FERRÉ, son président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023.

Ci-après désignée par « communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières » ;

Ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »

d'une part,

Et :

L'ÉTAT

Représenté par Étienne DESPLANQUES, préfet de la Corrèze

ci-après, les « Partenaires »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Table des matières

PRÉAMBULE	4
ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DE LA CONVENTION CADRE	5
1. Objet de la convention d’opération de revitalisation du territoire	5
2. Le territoire concerné par la convention cadre	6
3. La méthodologie d’élaboration de la convention cadre.....	10
ARTICLE 2 - LES ENJEUX DU TERRITOIRE	12
2. La communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières.....	12
3. La commune d’Egletons.....	13
ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	14
1. La communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières.....	14
2. La commune d’Egletons.....	15
ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION	18
1. Détail du plan d’action pluriannuel.....	21
2. Précisions relatives à la maquette financière	28
3. Précisions relatives au calendrier	28
ARTICLE 5 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ORT	29
1. Gouvernance du programme Petite ville de demain et de l’ORT	29
2. Modalités juridiques de mise en œuvre	30
ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	32
1. Modalités d’accompagnement en ingénierie	32
2. Dispositions générales concernant les financements.....	32
3. Le territoire signataire	32
4. L’Etat	33
5. Les autres opérateurs publics	34
6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	35
Signatures	36
Annexe 1 – Diagnostics détaillés du territoire.....	37
Annexe 2 – Présentation du périmètre de secteur d’intervention de l’ORT	51
Annexe 3 – Fiches-actions.....	52
Annexe 4 – La maquette financière.....	53

PRÉAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DE LA CONVENTION CADRE

1. Objet de la convention d'opération de revitalisation du territoire

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune d'Égletons a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 26 avril 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

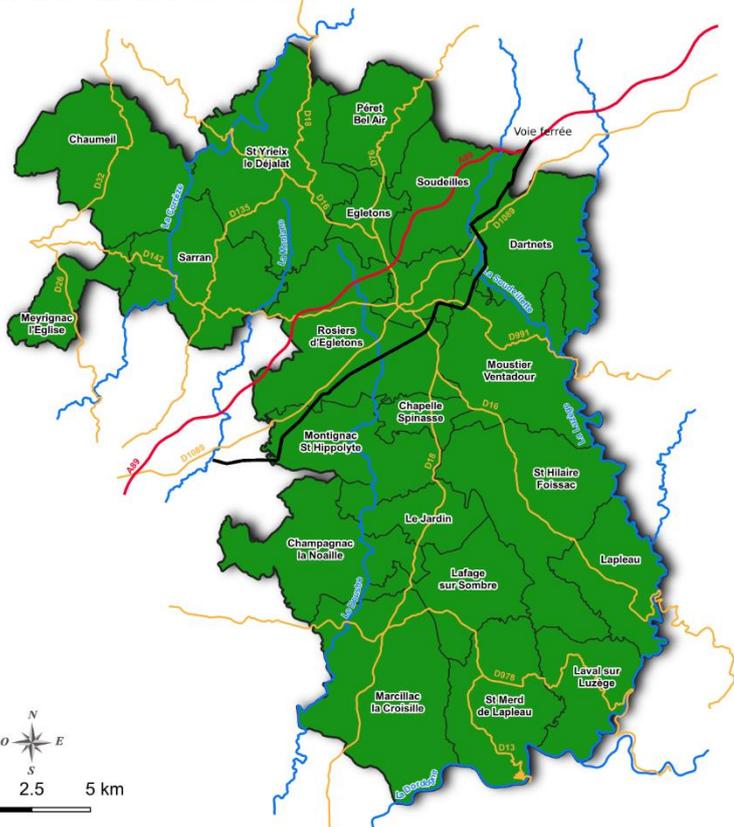
La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

2. Le territoire concerné par la convention cadre

La communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières



Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières



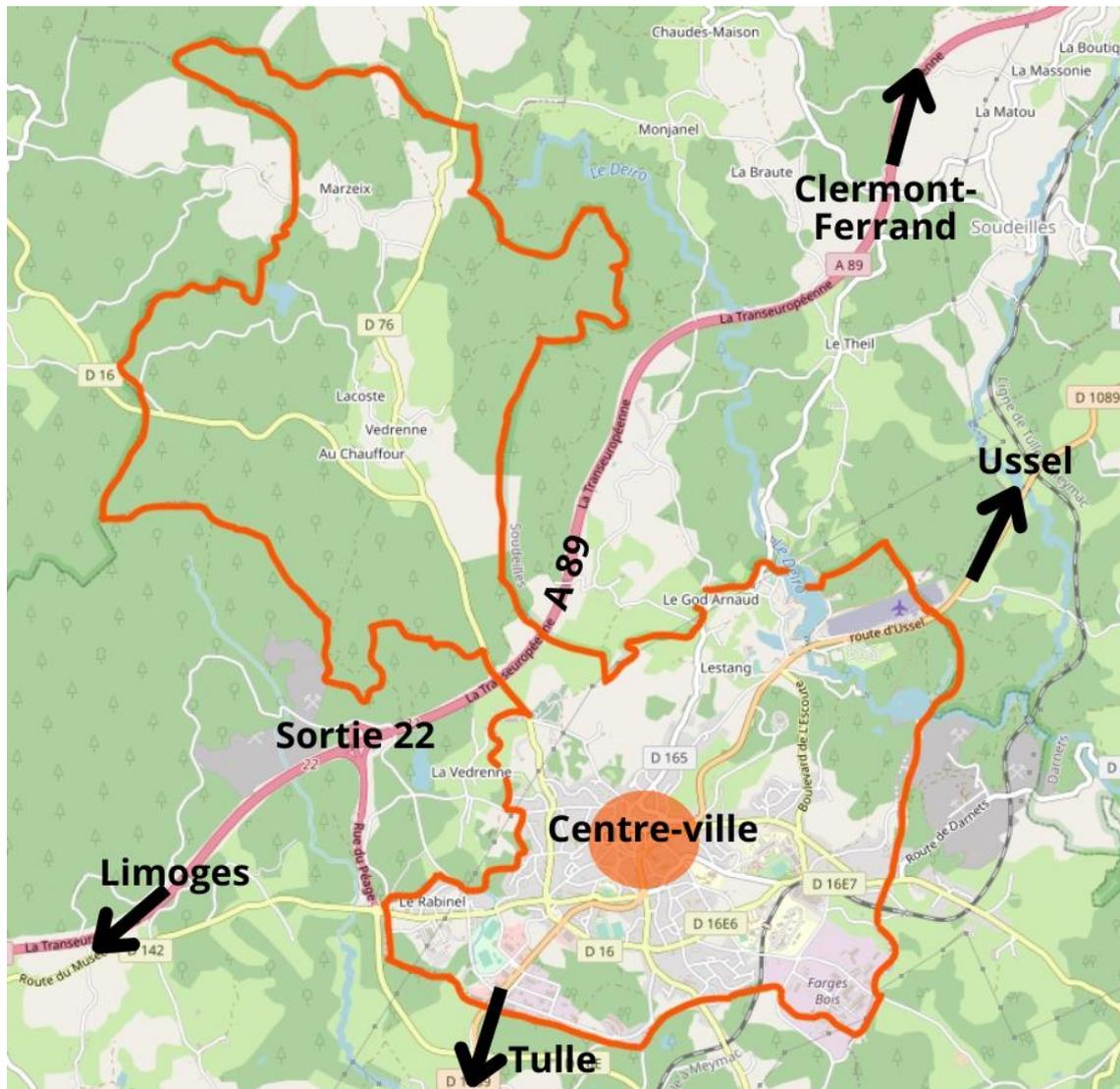
Réalisé le 10/06/2020
par la DDT de la Corrèze
LICITE/ESTER
Copyright IGN
Sources : BD Cartho / BD Carthage / DDT19

Situé dans le département de la Corrèze, le territoire se décompose en 19 communes quasi exclusivement rurales et couvre une superficie de 404,23 km² pour une population totale de 11 102 habitants. Elle possède d'importantes disparités en matière de population (la commune de Meyrignac-l'Église compte 63 habitants et celle d'Egletons, 5008 habitants). La population a légèrement augmenté ces dix dernières années.

Les communes sont toutes dans le bassin de vie d'Egletons, pôle intermédiaire du SCOT et principal pôle de l'intercommunalité, concentrant population, équipements et emplois. Sa position géographique stratégique, aux abords de l'autoroute, en fait un territoire dynamique et attractif, où la population y vit majoritairement. Ainsi la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières est le territoire le plus dynamique du SCOT.

Outre le pôle central, le territoire comporte 4 centre-bourgs : Rosiers d'Egletons, Montaignac-sur-Doustre, Marçillac-la-Croisille et Lapeau, siège de la Communauté de Communes. Le commerce de proximité est présent dans ces bourgs, mais il est parfois en situation de fragilité.

La commune d'Égletons



La Ville d'Égletons est une Commune située dans le département de la Corrèze, en région Nouvelle Aquitaine. Ses habitants sont appelés les Égletonnais et les Égletonnaises.

À une altitude moyenne d'environ 650 mètres, la ville est implantée au cœur du haut plateau corrézien, adossée aux premiers contreforts du Massif-Central. Elle est le principal pôle de l'intercommunalité puisqu'avec ses 5008 habitants, elle concentre la moitié de la population (11 102 habitants). La population, en hausse jusqu'au début des années 2000, reste aujourd'hui globalement stable.

Égletons est une très ancienne cité d'origine celte qui s'est considérablement développée au Moyen Âge. Ancienne capitale du grand duché-pairie de Ventadour, Égletons dispose d'un patrimoine médiéval remarquable lié à la grande lignée des Ventadour dont le château surplombe le village du Moustier, à quelques kilomètres d'Égletons. La Commune a pu bénéficier, en 2009, du label « Patrimoine du 20ème siècle » attribué par le Ministre de la Culture pour son patrimoine et son urbanisme hérités de Charles Spinasse, Maire de la ville pendant près de 30 ans.

La Commune d'Égletons constitue ainsi le principal pôle commercial et économique de la Communauté de Communes, située à quarante minutes de Brive-la-Gaillarde, une heure de Limoges et une heure trente de Clermont-Ferrand grâce aux autoroutes A 89 et A 20. Dessertes routières qui sont les liens privilégiés de communication au détriment du rail. Dans le cadre des mobilités douces un effort est nécessaire pour améliorer la desserte ferroviaire entre Brive et Clermont Ferrand.

Économie :

Au cœur d'une région à dominante rurale, centrée sur l'élevage et riche en massifs forestiers, la ville d'Égletons dispose de nombreuses zones d'activités économiques et commerciales, composées notamment d'industries en lien avec ces matières premières.

La zone industrielle de Tra le Bos, l'une des plus importantes de France concernant la filière bois, regroupe les entreprises de transformation du bois dans un massif de résineux où domine le douglas. A Égletons, ce matériau naturel d'origine végétale connaît trois transformations depuis son état brut : le bois d'ouvrage, le mobilier extérieur, le mobilier d'intérieur.

Le bois est une culture importante dans le bassin d'Égletons. C'est un matériau unique, original et renouvelable. Les entreprises d'Égletons concernées par cette filière adhèrent au dispositif de la gestion durable des forêts.

CHARAL, filiale du Groupe Bigard, se trouve à proximité immédiate de la zone de Tra le Bos. Elle compte environ 300 salariés. Spécialisé dans l'abattage et la transformation des viandes, le groupe Bigard est l'un des leaders de l'industrie de la viande en Europe.

La zone d'activités de la Grésouillère regroupe différentes entreprises de services et de BTP. On peut y trouver notamment le siège de la SAGEC et de ses filiales. Cette société exploite de nombreuses salles de cinéma en France.

La zone d'activités de Chaulaudre, quant à elle, regroupe différentes entreprises de services aux personnes et aux entreprises.

Ce dynamisme se répercute en partie sur l'activité des Égletonnais. En 2017, le taux de chômage était de 13 % à Égletons, inférieur à la moyenne nationale.

Commerces :

Le centre-ville historique et ses abords sont maillés d'un riche tissu commercial et artisanal. Du service de première nécessité à des besoins plus accessoires, 90 % des besoins quotidiens peuvent être couverts à Égletons. Cinq parkings de proximité, gratuits, facilitent l'accès aux commerces. Le marché dominical propose un éventail de la gastronomie locale et du savoir-faire des producteurs et artisans.



Cependant, des espaces commerciaux se sont développés à la périphérie de la Commune. Un phénomène de désertification du commerce de centre-ville s'est enclenché, malheureusement conforté par la concurrence du commerce digital.

Attractivité :

Les 80 associations Égletonnaises, productrices de richesse sociale, contribuent considérablement à l'attractivité de la Commune. La ville d'Égletons est dotée de nombreux équipements sportifs, mais aussi de 4 salles municipales, d'une capacité de 20 à 1300 places, d'équipements ludiques (lac du Deiro, 2 salles de cinéma) mais aussi culturels (Centre de Découverte du Moyen-Âge, bibliothèque).

Pour profiter pleinement de ces structures, la Commune dispose d'une capacité d'accueil d'hébergements touristiques conséquente : hôtels, chambres d'hôtes, locations saisonnières, village de vacances, camping et résidences de tourisme.

L'offre médicale a toute sa place dans la ville : la Maison de Santé, le Centre Départemental de Santé et des cabinets indépendants proposent un panel de médecine conventionnelle et parallèle (médecins généralistes et spécialisés). Une pharmacie, regroupement de 3 pharmacies du territoire, complète cette offre, sans oublier nos amis les bêtes avec, sur la Commune, un cabinet vétérinaire.

Dernièrement équipée de la fibre optique, la ville d'Égletons peut ainsi garantir à ses acteurs économiques, mais aussi à ses administrés, une facilité dans l'accomplissement de leurs démarches.

Enseignement :

En quelques décennies, Égletons s'est offert un nom connu dans le monde entier dans les métiers de la route ou du bâtiment. Cette carte de visite « d'Égletons » est très convoitée dans le secteur des Travaux Publics et du Génie civil. Pôle étudiant majeur du département, la Ville voit ses nombreuses écoles former des milliers de jeunes aux métiers des travaux publics et du génie civil. Une formation reconnue partout en France mais également à l'international.

Pas moins de 2500 apprenants, en formation initiale scolaire, en alternance ou encore en formation continue, fréquentent les nombreux établissements implantés sur la Commune :

Lycée Pierre Caraminot, EFIATP, EATP, AFPA, CFC, Greta Haute-Corrèze, IUT, Université de la Faculté des Sciences et des Techniques, laboratoire de recherches Bois PE et chaussées en liants hydrocarbonés.

Habitat :

Depuis le milieu du XXe siècle, le nombre de logements est en constante augmentation. 45% des habitants sont propriétaires et 50% sont locataires (dont 21% dans un logement HLM). Une partie du parc social date des années 70 et nécessiterait notamment, et après diagnostic, d'une rénovation thermique. De plus, Égletons comptait en 2019 plus de 11,8% de logements vacants. Les logements sociaux sont gérés par Égletons Habitat, qui s'est regroupé dans une SAC (Société Anonyme de Coordination) avec Brive Habitat et Novalis au 1er janvier 2021 permettant de respecter la loi Élan pour un parc de 14000 logements.

3. La méthodologie d'élaboration de la convention cadre

Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire

Le territoire est couvert par un certain nombre de documents cadres, contrats et documents de planification, ainsi que des études et diagnostics, qui ont été pris en compte dans la réalisation des diagnostics de la convention d'ORT et l'identification des enjeux du territoire. Ces documents sont listés ci-dessous.

SCOT (approuvé le 17 septembre 2019) : Il a pour principaux objectifs :

- La structuration du territoire et la restauration des centralités pour renforcer l'identité et l'image au cœur du projet (redéfinir les équilibres du développement, affirmer l'armature territoriale, remettre à l'honneur la centralité) ;
- passer d'un territoire d'habitat à une logique d'habiter (développer un projet d'habitat, équilibré, ambitieux et programmé), lutter activement contre la vacance des logements et des commerces, notamment dans les centres bourgs ;
- équiper le territoire, miser sur l'efficacité des réseaux et la complémentarité de l'offre (développer une stratégie commerciale, des équipements plus actuels et accessibles, faire de la culture un élément d'identité et de promotion, aller vers une approche systémique et plus efficace des mobilités) ;
- faire de l'économie un indispensable atout d'un développement équilibré (l'agriculture comme ressource productive créatrice d'identité, faire de la filière bois un atout pour affirmer l'identité économique du territoire, assurer la compétitivité du secteur secondaire, adapter l'offre touristique et la mettre en réseau) ;
- axer l'environnement comme une ressource, un patrimoine au cœur du projet de territoire (paysages et patrimoines comme éléments d'identité et de promotion du territoire, l'eau comme ressource et patrimoine commun à préserver, le projet urbain conjugué à la préservation de la biodiversité, adapter le territoire au changement climatique).

PLUI (approuvé le 30 janvier 2020) : l'objectif principal est d'assurer la cohérence des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire en lien étroit avec le SCOT du Pays Haute Corrèze Ventadour. Les principaux axes sont :

- favoriser le développement d'une filière énergétique en lien avec les atouts naturels du territoire ;
- mobiliser et réadapter les logements vacants, revitaliser les centres bourgs et hameaux ;
- préserver et mettre en valeur des paysages ainsi que le patrimoine bâti, notamment en requalifiant et en réhabilitant des granges agricoles ;
- protéger les centres bourgs et hameaux du développement de la sylviculture ;
- permettre l'identification et la mutation des terrains en centres bourgs et hameaux ;
- mettre en œuvre les conditions favorables à un rajeunissement de la population et à un accroissement démographique ;
- produire un nombre d'habitats suffisant, le plus souvent intégré au contexte local, mais permettant aussi l'innovation ;
- réserver les emplacements et produire les équipements nécessaires à la vitalité rurale ;
- faciliter l'émergence économique et touristique, tout en préservant l'outil agricole ;
- favoriser les mobilités et notamment les mobilités douces lorsque cela est pertinent ;
- imaginer un projet d'urbanisme en lien avec la qualité environnementale des sites.

Des modifications du PLUI sont en cours pour des adaptations réglementaires mineures.

PLH : (approuvé le 19 juillet 2018) : les principales orientations sont :

- d'organiser un développement de l'offre de logements qui respecte les grands équilibres du territoire ;
- d'améliorer la qualité du parc existant en favorisant le renouvellement urbain, par une actionsoutenu de lutte contre la vacance ;
- de diversifier l'offre de logements afin de faciliter les parcours résidentiels ;
- d'adapter l'offre et la typologie des logements à construire en fonction de la situation économique et sociale des habitants et futurs habitants ;
- de satisfaire les besoins en logement et en hébergement des publics spécifiques.

Le territoire est également couvert par un SDAGE et deux SAGEs qui sont en cours de finalisation. Les objectifs sont de viser une gestion équilibrée des milieux aquatiques et des ressources en eau, ainsi que la restauration écologique des milieux et de leur continuité, notamment les zones humides.

SRADDET (approuvé le 16 décembre 2019, en cours de révision) : quatre priorités ont été définies et structurent la stratégie d'aménagement du territoire régional :

- bien vivre dans les territoires (former, travailler, se loger, se soigner) ;
- lutter contre la déprise et gagner en mobilité (se déplacer facilement et accéder aux services) ;
- produire et consommer autrement (assurer à tous une alimentation saine et durable en produisant moins de déchets) ;
- protéger notre environnement naturel et notre santé (réussir la transition écologique et énergétique).

La prise en compte du SRADDET transparait clairement dans le PLUI.

Le CRTE (signé le 22 décembre 2021) : trois priorités ont été définies :

- Orientation 1 : Un territoire en mouvement
- Orientation 2 : Un territoire exemplaire
- Orientation 3 : Un territoire d'épanouissement

La méthode d'élaboration du projet de territoire et du plan d'actions

Une méthodologie a été mise en œuvre par le chef de projet. Des ateliers thématiques ont été organisés (Commerce, économie, habitat, aménagement urbain, culture et communication, mobilité et transition écologique) regroupant des acteurs de la société civile et des experts thématiques. Le fruit de ce travail était présenté en comités techniques (avec des techniciens du territoire et des partenaires) pour être conforté et ensuite présenté en comité de pilotage avec les élus afin de valider ou réorienter le travail. Trois phases ont eu lieu : diagnostic, stratégie et plan d'action.

Par ailleurs, grâce au co-financement de la Banque des Territoires, une étude urbaine avec le cabinet DESURB a été menée sur le centre-ville d'Égletons. Cette étude a été menée avec un travail de terrain, l'organisation d'ateliers, la confrontation avec les élus et l'apport d'expertises extérieures.

ARTICLE 2 - LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Les collectivités bénéficiaires font état de différents atouts et problématiques, traduites dans les diagnostics territoriaux (voir annexe 1). Ceux-ci permettent de dégager un ensemble d'enjeux, auxquels devront répondre les orientations stratégiques et plans d'action présentés dans cette convention.

1. Enjeux partagés

Au regard des différents diagnostics, l'enjeu principal pour le territoire est d'attirer des couples ou des familles jeunes, avec un pouvoir d'achat supérieur à celui de la population présente actuellement.

En effet, les parts des jeunes (en raison de la forte population étudiante), des seniors et des emplois peu qualifiés sont sur-représentées.

Pour attirer cette population plus à même de soutenir l'économie résidentielle et soutenir l'offre de service, il convient de soutenir trois axes primordiaux :

- Développer l'emploi qualifié.
- Proposer une offre de logements adaptés.
- Offrir un environnement en adéquation avec les attentes des habitants et des néo-ruraux.

2. La communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières

La Communauté de Communes dispose d'un spectre large de compétences en dépit de ressources financières limitées.

Elle doit malgré tout faire face à de nombreux enjeux liés à la particularité du territoire et au contexte national :

- Transition écologique : comme tous les territoires, elle doit faire face au changement climatique et mener une transition écologique que ce soit en termes d'émissions de CO₂, de réduction des dépenses énergétiques, de gestion des déchets et de la préservation des ressources en eau.
- Mobilité : la collectivité est Autorité Organisatrice des Mobilités depuis le 1^{er} juillet 2021. Elle doit répondre aux besoins spécifiques de ses habitants alors que le territoire est très peu dense. Il ne dispose que de très peu de services et d'équipement pour favoriser les mobilités douces, solidaires ou partagées.
- Habitat : la vacance est forte sur le territoire et la performance énergétique des logements est relativement faible. Il manque par ailleurs une offre qualitative dans le parc privé. Il est à noter que le territoire compte de nombreuses résidences secondaires, qui ne favorisent pas son animation et son attractivité.
- Vieillesse de la population : la population âgée est sur-représentée. Il convient donc de l'accompagner dans ses problématiques de santé, de logement, de services, de mobilité, d'isolement.
- Développement économique : il s'agit d'une compétence historique de la collectivité. L'enjeu est d'accompagner les entreprises existantes dans leur développement, notamment dans leurs problématiques de recrutement, mais également d'attirer de nouvelles entreprises pour offrir des emplois plus qualifiés.
- Enjeu de positionnement et d'identification au niveau départemental et régional : le territoire souffre d'un déficit d'image qui le pénalise pour attirer de nouvelles populations actives et pour augmenter son attractivité touristique.

3. La commune d'Egletons

Au regard des enjeux territoriaux, la Commune en elle-même doit répondre à des enjeux spécifiques :

- L'attractivité : la commune fait preuve d'un déficit d'attractivité au quotidien (évasion commerciale vers les territoires voisins) mais également pour attirer de nouvelles populations. Elle doit renforcer cette attractivité.
- Centre-ville : la ville souffre d'une rupture entre son centre historique, anciennement commercial, et son centre actuel qui se concentre autour de la départementale 1089 qui la traverse. De ce fait, le centre-ville manque de lisibilité. Il n'est par ailleurs pas adapté aux mobilités actives, comme la marche ou le vélo, qui sont aujourd'hui des éléments essentiels dans les usages des centres-villes. Il convient de réaménager le centre-ville pour créer des liaisons et des flux entre les différents secteurs du centre-ville.
- Commerces : il convient de mener une action vers les commerces pour les soutenir, les développer et attirer de nouveaux porteurs de projets. La commune souffre d'une trop grande évasion vers les commerces de périphérie et vers Ussel ou Tulle, voire Mauriac au sud du territoire.
- Aménagements urbains : si le cadre de vie est reconnu, les aménagements urbains ne répondent pas aux critères des populations jeunes, nouvelles ou à venir. Il manque d'équipements pour les piétons ou les cyclistes, d'espaces verts ludiques au cœur de la commune, de lisibilité dans la circulation et le stationnement. La Commune doit changer de braquet dans ses aménagements urbains.

ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les axes stratégiques suivants ont été identifiés par les élus des collectivités bénéficiaires. Ces axes guident l'élaboration du plan d'actions de la présente convention cadre.

Une vision globale : Égletons, ville du Bois

Le territoire est largement tourné vers l'économie du bois, avec une part importante de sylviculture. Celle-ci génère de nombreux emplois entre les exploitants forestiers et de nombreuses entreprises de transformation de cette ressource, ainsi que les fournisseurs d'équipements et de services de la filière.

Cependant, les emplois générés sont trop peu qualifiés et ont du mal à être pourvus. Il convient de mettre en valeur la filière pour développer l'économie autour de celle-ci et valoriser les emplois existants et à venir.

Enfin, se positionner comme territoire du bois, et Égletons comme la « ville du bois », permet d'adopter un positionnement différenciant, original, et structurant dans l'aménagement du territoire.

1. La communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières

La stratégie de la Communauté de Communes repose évidemment sur ses compétences.

- Soutenir la création d'emplois qualifiés et le développement de la filière bois
La Communauté de Communes a amplifié son accompagnement des entreprises et des porteurs de projets à vocation économique depuis juillet 2021. Il s'agit de continuer cette stratégie en l'axant sur le développement des emplois qualifiés. Au regard de l'ambition de devenir un territoire d'excellence pour l'accueil des entreprises de la filière bois, le travail portera sur la valorisation de la filière, l'accompagnement des entreprises dans leur recrutement et l'offre de nouveaux services. Afin de soutenir l'économie résidentielle, l'effort sera maintenu sur l'accompagnement des porteurs de projet en améliorant encore le travail avec les partenaires de la création d'entreprise et du développement économique.
- Au sein de la mission développement, le commerce a une part importante avec la création d'une plateforme et d'une communauté « Vivez Ventadour-Égletons-Monédière ». Il participe à l'attractivité du territoire et à l'économie résidentielle. La stratégie porte ainsi sur le soutien du commerce dans les centres-bourgs et le centre-ville d'Égletons, la redynamisation du secteur historique d'Égletons et l'ouverture de commerces absents sur le territoire.
- Vers une mobilité partagée et active : depuis juillet 2021, la collectivité est Autorité Organisatrice des Mobilités. A date, l'offre de mobilité est très faible et l'automobile est largement dominante sur le territoire. Un Plan de Déplacement Simplifié sera élaboré en favorisant les solutions innovantes et les mobilités actives, notamment le vélo, afin d'offrir de nouvelles solutions de mobilités aux habitants et aux touristes, mais aussi dans le but de diminuer les émissions de CO2 sur le territoire.
- Proposer une offre plus qualitative de logements : l'habitat représente un double enjeu sur le territoire. Il faut pouvoir répondre aux demandes des habitants et des nouveaux arrivants, les actifs notamment. Il est également nécessaire d'améliorer les performances énergétiques des logements afin de réduire la facture des occupants et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Une action sera entreprise, suite à l'OPAH-RR menée jusqu'en 2022 à l'échelle du Pays Haute-Corrèze-Ventadour, pour accompagner les propriétaires dans l'amélioration de l'habitat. En parallèle, une politique de développement de

l'offre de logements intermédiaires et de lutte contre la vacance sera mise en œuvre pour répondre aux besoins de la population et des nouveaux arrivants. La ressource bois devra être poussée dans les réhabilitations et les constructions neuves pour soutenir et valoriser la filière locale.

- Outre les actions liées à la mobilité, la transition écologique passera par la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux, le développement des énergies renouvelables et la diminution du tonnage des ordures ménagères.
- La politique d'attractivité, embryonnaire, sera soutenue pour attirer de nouvelles populations. Elle passera par le développement de la filière touristique dans le cadre du plan Avenir Montagne Ingénierie et une stratégie de marketing territoriale, en lien avec la politique départementale.

2. La commune d'Égletons

Egletons Ville du Bois

La ville d'Égletons doit être le démonstrateur de la stratégie autour de la filière bois. Dans chaque action, chaque projet, il conviendra d'étudier la possibilité d'utiliser le bois comme ressource. Il devra être présent dans l'espace publique, le logement, la culture, l'événementiel, ...

La stratégie doit reposer sur l'attractivité de la commune, à la fois pour garder sa population mais aussi pour attirer de nouveaux habitants et des visiteurs, qui participeront ainsi au soutien de l'économie résidentielle.

L'étude urbaine a permis de définir les axes d'amélioration et les secteurs d'intervention.

- Travailler un parcours commercial :
 - Amplifier la marchabilité et les espaces partagés dans le cœur de ville.
 - Diminuer l'emprise de la voiture et du stationnement dans le cœur de ville.
 - Mener une politique de soutien au commerce et à l'artisanat en centre-ville.
 - Développer un plan d'action pour le commerce en particulier dans le centre-ville.
- Amplifier l'expérience du piéton :
 - Organiser la marchabilité du centre-ville de l'axe nord-sud.
 - Apaiser et sécuriser la traversée de la départementale au niveau de la place Henri Chapoulie.
 - Apaiser le centre historique en réorganiser les flux et donner la priorité aux piétons et cycles
- Avoir une politique du stationnement :
 - Faciliter le stationnement à l'extérieur du centre historique pour contribuer à l'apaisement de celui-ci.
 - Proposer des poches de stationnement de proximité.
 - Développer une signalétique parking à Égletons.
 - Réorganiser le stationnement résidentiel de longue durée dans les rues du centre historique. Ce stationnement contribue à donner l'image d'une place prépondérante de la voiture alors que les flux sont finalement peu élevés

- Structurer le réseau viaire :
En s'appuyant sur les gabarits de voies existants, faire du boulevard un axe principal de circulation (Départementale, rue de la Fachadour, Bd du Puy Nègre, Bd de Caux, Bd du Chambrel, rue de Saint-Yrieix, Place du Marchadial, Bd du Clos), à la fois pour les voitures, les piétons et les vélos.
- Améliorer la connexion à la gare TER :
Requalifier l'Avenue de Ventadour à l'instar des boulevards du cœur de ville afin de lui donner en lisibilité : piste cyclable sécurisée, trottoirs élargis, rendre confortable et agréable la liaison Gare/ Centre-ville, apaiser et sécuriser les contours de la gare routière.
- Favoriser la végétalisation du cœur de ville :
Végétaliser le centre-ville pour en faire un espace confortable, visuellement et spatialement. Adapter l'espace public à l'ambition de renaturation du cœur de ville par différentes actions :
 - Désimperméabiliser certains espaces (trop minéral -> la Place du Marchadial déjà en cours, les rues du cœur de ville, l'allée de remparts, etc.).
 - Favoriser l'appropriation et la végétalisation des façades (politique d'accompagnement de naturation des pieds d'immeubles : réaliser un trou -> choisir une plante -> engagement citoyen sur la pousse et l'entretien de la plante).
 - Protéger les arbres remarquables du cœur de ville. Mettre en valeur des avants jardins et les clôtures ajourées dans un CRAUPE du cœur de ville.
 - Fabriquer une ambiance verte renouvelée liée à la nature et au grand paysage encerclant Égletons.
 - Adapter les espèces aux caractéristiques climatiques, aux espaces et à leur fonction.
 - Développer une politique de l'arbre et de la nature en cœur de ville.
- Développer les espaces récréatifs :
En plus des projets en cours (city stade place du Foirail, piste de Pump Track et de sécurité routière rue des écoles), développer les espaces récréatifs parc Sikora, au Puy Foissac et lac du Deiro.
- Affirmer la notion de pôle culturel à Égletons :
Un travail de partenariats à confirmer et à amplifier.
 - Intégrer les équipements dans les espaces publics pour faire lien.
 - Réhabilitation du cinéma et du château Robert en médiathèque.
 - Le Centre de Découverte du Moyen Âge a quant à lui été labellisé Micro-Folie en 2021, pour une ouverture effective en mai 2022.
- Qualité d'habiter au centre-ville :
Deux stratégies pour accueillir différents programmes : renouvellement urbain et développement du parcours résidentiel, notamment une offre d'appartements avec des espaces partagés (Ancien internat et programme de maison en bandes) pour répondre aux besoins.
- 4 secteurs considérés comme prioritaires :
 - ▷ La place du Marchadial
 - ▷ La Cité Médiévale
 - ▷ L'Espace Ventadour

▷ L'Esplanade Charles Spinasse

Ces secteurs ont été définis comme prioritaires car ils composent ensemble le centre-ville d'Égletons, regroupant les fonctions de centralités (commerces, services, patrimoine, ...). Ils se jouxtent pour former un centre hétérogène en termes de circulations et d'usages. Parallèlement, ces secteurs présentent des signes de fragilités urbaines (stationnement, circulation, parcours commercial) qui nécessitent un traitement afin de renforcer l'attractivité du centre-ville.

3. Secteur d'intervention

A partir de l'étude urbaine, il a été observé sur les quatre secteurs prioritaires :

- Mobilités : travailler la marchabilité du centre-ville pour gagner en confort d'usages ; qualifier et sécuriser les accès et traversées du centre-ville pour limiter la place de la voiture.
- Habitat : trouver du foncier à proximité immédiate du centre-ville ; cibler des actions de réhabilitation.
- Espace public et espaces verts : valoriser le patrimoine végétal et architectural ; redéfinir les espaces publics de manière à créer du lien.
- Commerces : renforcer la complémentarité des polarités commerciales ; travailler un parcours marchand.
- Equipements : soutenir l'offre culturelle afin de retrouver des centralités de vie.

ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

Rq : la définition des secteurs d’intervention de l’ORT, incluant le centre-ville d’Egletons, est présenté à l’annexe 2.

1. Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du CRTE Ventadour-Egletons-Monédières.

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Les actions sont classées en fonction de leur niveau d’avancement et de maturité, grâce aux notions suivantes :

- Mature : *action validée par les élus, niveau de connaissance des coûts élevé, plan de financement avancé*
- En cours de maturation : *action validée par les élus, connaissances (coûts, plan de financement, volet technique, etc.) en cours de constitution*
- Non mature : *action en cours de réflexion, non validée et connaissances à approfondir*

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d’intervention précités doivent à minima concerner l’amélioration de l’habitat (selon le contexte : lutte contre l’habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés).

Des exemples de projets structurants en cours ou réalisés

Parallèlement à la signature de l’ORT, un travail a déjà été entamé, piloté par la cellule développement de la Communauté de Communes en lien avec les élus du territoire.

La stratégie pour le commerce

La collectivité a mis en place une cellule développement afin de développer une action forte autour du développement économique et du commerce. Pour soutenir les commerçants, une place de marché a été créée, www.vivezventadouregletonsmonedieres.com. Cet outil a permis de tisser un lien avec les commerçants locaux et de créer ainsi une communauté. Les porteurs de projets commerciaux sont ainsi accueillis par les commerçants locaux et sont motivés à l'idée d'intégrer un tissu dynamique. La deuxième action a constitué à créer en 2022 un salon annuel valorisant les commerçants, artisans et producteurs locaux du territoire. Deux éditions ont eu lieu, avec une quarantaine d'exposants et 500 puis 700 visiteurs. L'objectif est de montrer à la population la richesse du territoire dans ce domaine.

Enfin, une troisième action concrète a été mise en place avec la création de chèques cadeaux locaux à utiliser chez les commerçants et artisans du territoire. Il est proposé aux entreprises d'acheter ces chèques cadeaux pour les offrir à leurs salariés qui les utilisent ensuite localement.

En parallèle de ces actions concrètes, les agents de la collectivité accueillent les porteurs de projets pour les accompagner, en les mettant en relation avec les spécialistes de la création d'entreprises, en les mettant en relation avec l'association des commerçants, issue de la communauté Vivez Ventadour-Égletons-Monédières ; et les conseillant dans leurs démarches et leurs recherches de locaux.

D'autres actions doivent encore être lancées (voir fiche action) mais on peut citer la mise en place d'événementiels, une réflexion autour d'une charte des façades, la réflexion sur des sites à forts potentiels.

Objectif : partiellement réalisé

L'espace de cotravail

La Communauté de Communes a récupéré la gestion par bail emphytéotique d'une ancienne école désaffectée de près de 690m², située à Égletons à proximité immédiate de l'autoroute et du centre-ville. Elle souhaite la transformer en partie en un espace de cotravail de 300m², afin de favoriser l'accueil de porteurs de projets, de créateurs d'entreprise, de travailleurs indépendants. L'équipement proposera 8 places en open-space, pour une location de courte/moyenne durée (1/2 journée à une semaine), 4 bureaux individuels et 1 bureau 4 personnes en location moyenne/longue durée (1 semaine à 1 an), des salles de réunion, des espaces détente/pitch, une cuisine équipée. Cette offre permettra de disposer d'un immobilier d'entreprise tertiaire actuellement absent du territoire. Cet équipement sera géré par la collectivité. La réservation se fera uniquement en ligne, et les utilisateurs seront autonomes grâce à un accès dématérialisé.

D'autres services seront proposés comme l'impression, des casiers, des recharges de véhicules électriques. Un partenariat pourrait être envisagé avec d'autres structures pour de la conciergerie, du secrétariat ou de la comptabilité.

Des animations seront mises en place autour de la création d'entreprise ou l'accompagnement des chefs d'entreprises avec des professionnels de l'accompagnement, les chambres consulaires et en particulier l'association Airelle qui porte avec la Communauté de Communes une recherche action « Entreprendre la ruralité ».

Cet outil servira également de lieu pour développer le pôle d'excellence de la filière bois, en lien avec les acteurs locaux.

Objectif : ouverture été 2025

Un « Pôle d'excellence » avec les entreprises du bois

Le territoire de la CC Ventadour Egletons Monédières bénéficie d'une ressource en bois importante avec une filière essentiellement structurée autour de l'exploitation et la première transformation de la ressource. La filière est actuellement peu portée sur des activités à valeur ajoutée qui pourrait être vectrices d'emplois qualifiés aujourd'hui manquants à l'échelle de l'intercommunalité.

L'objectif est de développer cette filière afin de créer plus d'emplois qualifiés. Il s'agit de mener un travail au long cours avec les acteurs locaux de la filière ainsi que des partenaires extérieurs par des entretiens individuels ainsi que des ateliers collectifs pour comprendre aujourd'hui le fonctionnement de celle-ci et la cartographier.

Il s'agira ensuite de définir une feuille de route qui permettra de définir un plan d'action pour valoriser la filière, répondre aux attentes des entreprises et favoriser ainsi la création d'une valeur ajoutée dans le domaine.

En parallèle, le bois comme ressource de construction et d'embellissement sera intégré dans les projets du territoire.

Objectif lancement du plan d'action : fin 2024

Une Micro-Folie au Centre de Découverte du Moyen Âge (CDMA)

L'équipement, situé à Égletons, est implanté dans une bâtisse du XVIII^e siècle. Le centre retrace un millénaire de civilisation mais se focalise sur la vie quotidienne au Moyen Âge. Il propose 350m² d'exposition pour une expérience ludique et sensorielle unique.

En 2021, la Commune d'Égletons a répondu à un appel à projet de l'État pour que le CDMA accueille une micro-folie. La Commune ayant été retenue, la Micro-Folie a ouvert au printemps 2022. Depuis, outre l'offre classique du Centre, on peut y trouver gratuitement un musée numérique, de la réalité virtuelle ou encore de l'impression 3D. Il s'agit d'un atout supplémentaire pour le pôle culturel d'Égletons et pour le rayonnement du territoire.

1. Détail du plan d'action pluriannuel

Actions matures

Actions en cours de maturation

Actions non matures

N° fiche action	Intitulé	Maîtrise d'œuvre	Description sommaire	Planning	Coût HT	Niveau de priorité
Orientation 1 : Commerce						
1	Accompagnement du commerce	CCVEM	Accompagnement de proximité, plan d'action commerce	Engagé	5000€/an	Depuis 2021
2	Création d'un salon	CCVEM	Salon du commerce, de l'artisanat et des producteurs locaux pour les mettre en valeur	Engagé	5000€/an	Annuel depuis 2022
Orientation 2 : Travailler un parcours commercial						
3	Création de grands événements en centre-ville	Commune d'Égletons	Créer 2 événements par an, dont un autour du bois, pour générer du flux	Validé	30000€/an	A partir de 2024
	Aménager l'entrée sud de la ville	Commune d'Égletons	Réaménager l'entrée sud de la commune, pour embellir le premier contact avec Égletons, mieux répartir la circulation et développer les mobilités actives sur cet axe.			
Orientation 3 : Soutenir la création d'emplois qualifié et le développement de la filière bois						
4	Développer la filière bois	CCVEM	Réunir les acteurs de la filière pour les fédérer et développer un plan d'action pour générer des	Validé	10 000€	A partir de 2024

			emplois plus qualifiés et la création de nouvelles entreprises			
5	Création d'un espace de cotravail/pôle économique	CCVEM	Créer un espace de cotravail au sein d'une ancienne école à Égletons afin de développer une offre tertiaire inexistante sur le territoire	Validé et engagé	883 510€	2024_2025
35	Rénover et agrandir la maison de l'enfant	CCVEM	Mettre aux normes et agrandir la Maison de l'Enfant pour offrir plus d places pour les enfants des salariés d'Égletons. Réaliser une extension en bois pour favoriser la filière	Engagé	426000€	2023_2024

Orientation 4 : Proposer une offre plus qualitative de logements

6	Etude pré-opérationnelle OPAH	CCVEM	Lancer une étude pré-opérationnelle OPAH pour définir la nécessité de lancer une OPAH et le type d'OPAH sur le territoire	Validé	100 000€	2024
7	Créer une conciergerie pour la location des résidences secondaires	CCVEM	Développer l'idée de créer une conciergerie de gestion et de mise sur le marché de la location les résidences secondaires afin d'en faire un projet	Validé	7 000€	2024

Orientation 5 : Vers une mobilité partagée et active

8	Mise en place d'un service de covoiturage	CCVEM	Création d'un service de transport à la demande solidaire et de covoiturage	Engagé	Année 1 : 7380€ Année 2 : 3960€ Année 3 : 3960€	2023
33	Qualifier la liaison entre la gare et le centre-ville	Commune d'Égletons	Un système de « chaussidou » peut permettre de réduire la vitesse des véhicules et offrir deux bandes cyclables conformes. L'élargissement des trottoirs est également nécessaire pour planter l'avenue et offrir de l'ombre sur cette artère longue et très ensoleillée. Un phasage est	Validé	2 285 280€	2030-2033



			nécessaire pour couvrir l'intervention sur les 1.5 kilomètre.			
--	--	--	---	--	--	--

Orientation 6 : Qualité d'habiter au centre-ville

9	Transformation de deux bâtiments place du Marchadial	Commune d'Égletons	Assurer la maîtrise de deux bâtiments d'habitation, les réhabiliter pour une remise sur le marché. Réhabiliter l'îlot	Validé		2024-2025
27	Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'ancien internat	Département	Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'ancien internat pour développer une offre de logements intermédiaires et une résidence service	Validé		2024
32	Engager une orientation d'aménagement et de programmation pour la réalisation de maisons en bande	Commune d'Égletons	Engager une OAP sur l'îlot situé à proximité de la rue Marie Poueydebat où de nombreuses parcelles peuvent être subdivisées pour réfléchir à une opération de maisons en bandes.	Validé		3

Orientation 7 : Affirmer la notion de pôle culturel

10	Mener une étude de programmation architecturale pour le Château Robert	Commune d'Égletons	Mener une étude de programmation sur le Château Robert dans le but à terme d'y installer la bibliothèque municipale	Validé	48 000€	2026
29	Lancer une étude de programmation architecturale pour la réhabilitation du cinéma	Commune d'Égletons	Mener une étude de programmation architecturale pour mettre au point le programme de rénovation du cinéma en lieu et place et en complétant cette offre culturelle par une offre de restauration	Validé	38 000€	2030

Orientation 8 : Secteur d'intervention prioritaire : place du Marchadial

11	Réorganiser la place du	Commune	Végétaliser d'avantage les abords de la place sur	Validé	1 296 000€	2028-2030
----	-------------------------	---------	---	--------	------------	-----------



	Marchadial et son stationnement	d'Égletons	l'ensemble de ses cotés, développer un square en son centre, traiter les sols, réorganiser les carrefours			
--	---------------------------------	------------	---	--	--	--

Orientation 8 : Secteur prioritaire : Cité Médiévale

12	Qualifier les rues secondaires	Commune d'Égletons	L'objectif est de pouvoir identifier et nommer facilement ces rues et venelles pour que l'ensemble du tissu viaire puisse être utilisé par les habitants et usagers de la cité médiévale	Validé	108 000€	2024-2026
13	Conforter le stationnement du Vieux Moulin et aménager une placette	Commune d'Égletons	L'objectif est de conforter le parking en le requalifiant et en travaillant sa signalétique. De plus, l'aménagement d'une placette côté rue Bernart de Ventadour permettrait d'améliorer le seuil du commerce et l'accès latéral au parking. La placette pourrait accueillir du mobilier urbain et une végétalisation.	Validé	146 760 €	2025
14	Végétaliser les pieds d'immeuble et le centre-ville	Commune d'Égletons	La végétalisation du centre-ville passe par l'espace public dont la végétalisation des pieds d'immeuble, elle permet d'apporter une réelle qualité paysagère aux immeubles et à la rue tout entière.	Validé	5000€/an	A partir de 2024
15	Apaiser et pacifier la départementale	Département de la Corrèze	Développer de la signalétique, réduire des largeurs dès que cela est possible avec le développement de mobilier, l'augmentation des traversées piétonnes, etc. Ensuite, un réaménagement visant à réduire au minimum réglementaire la chaussée, conforter la qualification des espaces pour les mobilités actives et désimperméabiliser des espaces.	Validé	Phase 1 : 55 260€ Phase 2 : 1 574 760 €	1
16	Qualifier la rue Joseph Vialaneix	Commune d'Égletons	Suppression de stationnement, végétalisation, mobilier urbain, grenaillement de l'enrobé	Validé	40 824 €	2030



17	Qualifier la place de l'Hôtel de ville en tant que place publique	Commune d'Égletons	Végétalisation, favoriser la place du piéton et du vélo, mobilier urbain	Validé	142 485 €	2031-2032
18	Végétaliser la place Henri Chapoulie et renforcer l'usage des arcades	Commune d'Égletons	Végétalisation, favoriser la place du piéton et du vélo, mobilier urbain, développer l'usage des arcades	Validé	Phase 1 : 3 936€ Phase 2 : 336 960 €	Phase 1 : 2024 Phase 2 : 2035
	Veille foncière sur le site de l'ancienne minoterie	Commune d'Égletons	Le dernier exploitant de la minoterie dite « Estager », située sur la RD 1089, a fermé ses portes. Il convient de procéder à une veille foncière pour avoir l'opportunité de démonter le silo situé sur le site, véritable verrue en cœur de ville. Selon l'avenir du site, une reconversion large de l'îlot pourra être envisagée.	Validé		1

Orientation 9 : Structurer le réseau viaire

19	Adapter les voiries à leurs usages	Commune d'Égletons	Adapter les voiries en fonction de leurs gabarits, aux différents usages possibles. Les boulevards contournant la cité médiévale, plus larges, peuvent par exemple, accueillir une piste cyclable en complément de trottoirs élargis et concentrer la majorité des flux automobiles.	Validé		2
----	------------------------------------	--------------------	--	--------	--	---

Orientation 10 : secteur prioritaire : Espace Ventadour

20	Qualifier et relier l'Espace Ventadour au centre historique	Commune d'Égletons	Améliorer la qualité des accès entre les équipements, le stationnement et le centre historique : déplacement de l'aire de camping-cars, remodelage de la rue Henri Dignac et le	Validé	2 074 740 €	2026-2028
----	---	--------------------	---	--------	-------------	-----------

			réaménagement des stationnements, installation d'une rampe PMR qui permet de rendre les équipements et le stationnement pleinement accessibles, végétalisation des parkings, amélioration des espaces publics			
21	Aménager un espace récréatif	Commune d'Égletons	Aménager un espace récréatif devant la bibliothèque	Validé	168 000 €	2024
22	Aménager la poche de stationnement à l'angle de la départementale et de la rue du Docteur H. Dignac	Commune d'Égletons	Aménager une poche de stationnement existante pour renforcer l'offre de stationnement de proximité en centre-ville	Validé	209 088 €	2024
23	Mener une veille foncière sur les espaces de jardins privés	Commune d'Égletons	Acquérir éventuellement des fonds de parcelle rue Dignac qui pourraient être une opportunité de compléter la programmation récréative et paysagère de l'espace Ventadour	En cours		1
24	Transférer l'espace jeunes dans l'actuelle bibliothèque et permettre la création de cellules commerciales	CCVEM	Une fois la bibliothèque déménagée vers le Château Robert, l'Espace Jeunes pourrait intégrer le site libéré et ainsi laisser de la place pour 2 cellules commerciales sur son site actuel	Validé	288 000 €	2035

Orientation 10 : secteur prioritaire : L'Esplanade Charles Spinasse

25	Intégrer du stationnement le long de l'esplanade	Commune d'Égletons	Pour répondre à des enjeux à court terme permettant de donner une meilleure accessibilité au cinéma, il conviendrait de réaliser une première action de marquage des places de stationnement. Ainsi, une vingtaine de places longitudinales pourrait être développée	Validé	1200€	2023
26	Qualifier l'esplanade	Commune d'Égletons	Qualifier l'espace enherbé avec des plantations et un cheminement (piéton, cyclable) qui ferait un lien évident entre les équipements. Un reprofilage des espaces de chaussée, les trottoirs, les places de	Validé	776 160€	2034



			stationnement et l'espace enherbé serait à travailler pour garantir la mise en place d'un espace appropriable, véritable mise en scène du cinéma et accessible depuis les places de stationnement.			
28	Aménager une traversée sécurisée entre l'esplanade et l'Espace Bergeal	Commune d'Égletons	Permettre aux usagers de mieux localiser l'espace Bergeal et de renforcer son attractivité : aménager une traversée piétonne entre l'allée des remparts et le passage sous les remparts	Validé	Phase 1 : 4800€ Phase 2 : 20 160 €	2025
30	Qualifier l'espace extérieur de l'Espace Bergeal	Commune d'Égletons	Créer un square urbain profitable aux usagers de l'Espace et à la population, végétaliser la cour actuelle	Validé	81 600	2035
31	Piétonniser une partie de la rue du Mouricou	Commune d'Égletons	Permettre une meilleure visibilité de l'Espace Bergeal et apaiser son entrée, en lui offrant un véritable parvis	Validé	21 600€	2024

Orientation 11 : végétaliser le cœur de ville

34	Désimperméabiliser les cours de récréation des écoles Madesclaire et de Beyne	Commune d'Égletons	Désimperméabiliser et végétaliser les cours des deux écoles d'Égletons	Engagé	260 000€	2024
----	---	--------------------	--	--------	----------	------

2. Précisions relatives à la maquette financière

La maquette financière pluriannuelle, qui figure en annexe 4 de ce présent document, est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département. Pour l'année 2023, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

3. Précisions relatives au calendrier

Le calendrier prévisionnel pluriannuel, qui figure en annexe 5 de ce présent document, est établi à la signature de la convention cadre. Il est mis à jour au fil de l'eau et présenté au comité de projet. Le calendrier annuel (consolidation au 31 décembre) est adressé chaque année en janvier au préfet de département. Pour l'année 2023, le calendrier annuel est adressé à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

ARTICLE 5 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ORT

1. Gouvernance du programme Petite ville de demain et de l'ORT

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à assurer le pilotage, l'animation, le suivi et l'évaluation de l'ORT, selon les modalités définies ci-dessous. Des partenaires d'actions spécifiques de l'ORT pourront être ponctuellement associés aux différentes instances de gouvernance.

Pilotage

Un comité de projet est chargé de la conduite générale, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la convention d'ORT. Il est co-présidé par le Maire d'Égletons et le Président de la Communauté de Communes.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il se réunit *a minima* une fois par an, en fin d'année, afin de dresser le bilan de l'année écoulée et de travailler sur les objectifs de l'année suivante.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Valider les objectifs et le plan d'actions de l'année suivante ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Une réunion du comité de suivi, avec les élus des communes, sera organisée trois fois par an, ou selon le besoin, pour accompagner l'évolution des actions.

Animation

La mise en œuvre de la convention d'ORT et du programme Petites villes de demain sur le territoire est assuré par le chef de projet PVD. Il alimente le comité de pilotage, et en particulier :

- Veille au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et ajouts de fiches actions.

Suivi et évaluation

Un tableau de bord de suivi du programme est établi. Ce tableau décrit l'avancement des orientations et actions : niveau de réalisation, mobilisation des moyens et financements, etc. Il intègre les indicateurs de suivi définis pour chaque action au sein des fiches-actions. Ce tableau est tenu à jour par le chef de projet PVD du territoire. Il est présenté en synthèse lors d'un bilan annuel en comité de pilotage PVD.

D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis en fonction des besoins, et mis à disposition de l'ensemble des parties prenantes.

Le bilan annuel du programme PVD et des actions entreprises, ainsi que de leurs incidences financières, sont présentés aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de la communauté de communes signataires de la convention.

Le suivi effectué se conclura par une phase d'évaluation globale, afin de juger des effets de l'ORT sur le territoire.

Communication et concertation du public

Afin de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence des projets poursuivis, ainsi que d'encourager et de soutenir l'implication des habitants dans la mise en œuvre du projet de territoire, les modalités de concertation et d'association de la population seront pensées dans le cadre de chaque projet listé dans le présent document.

Des actions de communication et de présentation de l'état d'avancement des projets sont prévues à travers les supports de chaque collectivité (site internet notamment).

2. Modalités juridiques de mise en œuvre

Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique en vigueur, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.



Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, pour une durée de 5 ans. Un bilan annuel sera réalisé.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la présente convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention.

Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles. A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L.213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal Administratif de Limoges à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Limoges.



ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

1. Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

2. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

3. Le territoire signataire

La commune d'Egletons

En signant cette convention, la commune d'Egletons assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s'engage à réaliser les actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, dans les conditions prévues par la présente convention cadre.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de



territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières

L'intercommunalité signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à maintenir dans ses services un chef de projet PVD, responsable de l'animation du programme et de son évaluation. La communauté de communes s'engage à réaliser les actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, dans les conditions prévues par la présente convention cadre.

L'intercommunalité s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) technique(s) pour participer au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

L'intercommunalité signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme dont elle est maître d'ouvrage.

4. L'Etat

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Etat soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-

opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

5. Les autres opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme, ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;

- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Signatures

Convention signée à Égletons, le 5 juillet 2023

Le préfet du département de la Corrèze,
Etienne DESPLANQUES

Le président de la communauté de communes
Ventadour-Egletons-Monédières,
Charles FERRÉ

Le maire d'Egletons,
Charles FERRÉ



Annexe 1 – Diagnostics détaillés du territoire

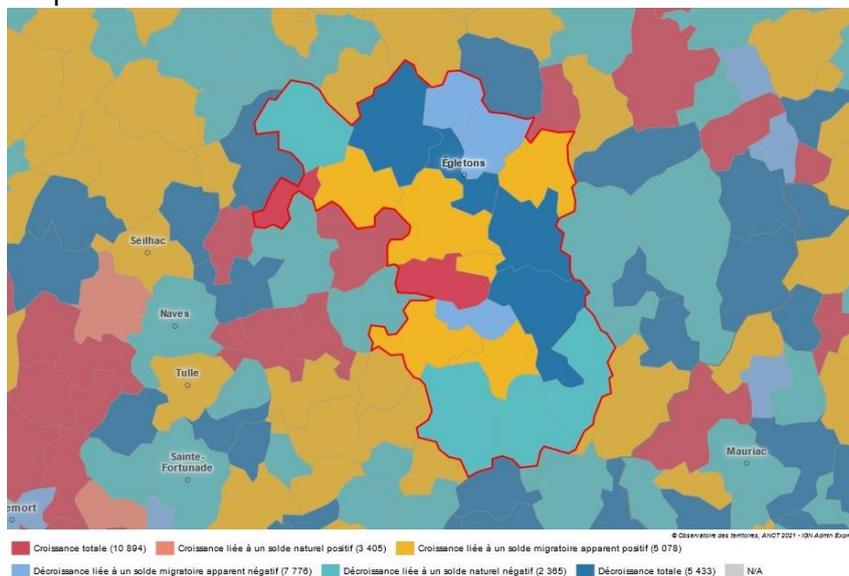
Issu du CRTE signé en 2021

Le territoire de Ventadour-Egletons-Monédières regroupe 19 communes du département de la Corrèze et rassemble 10 181 habitants en 2017 sur une superficie de 472 km².

Il est situé à proximité des pôles structurants du département que sont Brive-la-Gaillarde, Tulle et Ussel. Egletons, sa ville principale, est un pôle structurant du territoire qui concentre services, équipements et formations.

Un territoire qui peine à attirer des familles

Le territoire a retrouvé en 1999 sa stabilité démographique après plusieurs années de déclin pendant le siècle dernier, stabilité qui reste fragile puisque la population a baissé de 268 habitants entre 2012 et 2017. Sur cette période, la décroissance était « totale » avec des soldes migratoire et naturel négatifs. Des disparités existent entre les communes du territoire, certaines observant une croissance liée à un solde migratoire apparent positif.



Typologie des soldes naturels et migratoires entre 2012 et 2017 (Source : INSEE, RP 1968-2017)

L'indice de jeunesse du territoire, 0,66 en 2017, est plutôt bon au regard des données départementales, et encourageant pour le développement démographique du territoire, notamment pour le renouvellement naturel de la population. Cette jeunesse de la population est cependant fortement liée à l'attractivité d'Egletons et de son offre de formation d'envergure nationale. La population reste néanmoins vieillissante sur le territoire et le besoin en jeunes est fortement avéré.

Par ailleurs, la structure de la population montre un déficit des 25-50 ans et des 0-10 ans avec une légère sur-représentation des plus de 60 ans et des 15-24 ans : le territoire peine à attirer les familles avec enfants, la taille des ménages est en diminution constante et les ménages d'une seule personne sont surreprésentés.

Ce desserement des ménages engendre un besoin de foncier plus important. La vacance de logements est pourtant en augmentation depuis 1999, bien que dans la moyenne du département. Les résidences secondaires sont majoritaires dans le parc immobilier, qui est par ailleurs peu diversifié, de grande taille et ancien.

La structure de la population, en terme de catégories socio-professionnelles, montre un déficit de cadres et professions intellectuelles supérieures. Les retraités sont présents en proportion plus importante qu'aux échelles régionale ou nationale, tout comme les agriculteurs et les ouvriers. La population est

relativement peu diplômée, la moitié des plus de 15 ans n'ayant pas de diplôme ou un diplôme équivalent au brevet des collèges.

A l'échelle de la communauté de communes, le taux de scolarisation des 18-24 ans est particulièrement élevé et nettement supérieur aux moyennes départementale, régionale et métropolitaine. Une différence notable s'observe toutefois en matière de sexe avec un taux de scolarisation chez les hommes, de 27,5 points plus élevé que chez les femmes, ce qui peut s'expliquer par la nature « genrée » des enseignements proposés sur le territoire (BTP en particulier). Les jeunes femmes âgées de 15-24 ans sont plus durement confrontées au chômage que les hommes alors que le taux de chômage des jeunes est, en moyenne, plutôt bon.

Un territoire organisé autour du pôle d'Egletons

En matière de santé, l'offre proposée sur le territoire n'est pas suffisante pour répondre aux besoins, en particulier lorsque l'on s'éloigne d'Egletons. La faible densité des pharmacies entraîne un éloignement conséquent de la population à ce service. La densité des praticiens spécialistes est un point de vigilance particulier avec l'absence de cardiologue ou dermatologue et la présence de peu de chirurgiens-dentistes. Le territoire possède une densité globale d'équipements hors commerces et services marchands bien plus faible que celle du département. Leur diversité pêche également, avec l'absence de certains équipements de gamme intermédiaire ou supérieure comme les hypermarchés ou les librairies. L'offre est en outre concentrée à Egletons qui possède 60% des équipements du territoire. Les commerces et services marchands sont cependant abondants et satisfaisants, avec toujours une polarisation sur la ville d'Egletons. L'offre culturelle et sportive est variée avec un centre culturel et sportif, un centre aquarécricatif, un cinéma, un musée à Egletons et un théâtre à Lapleau. A nouveau la concentration à Egletons est notable. Les services et équipements absents du territoire sont accessibles dans les villes d'Ussel, Tulle ou Brive-la-Gaillarde et nécessitent des solutions de mobilité. L'accès aux services de première nécessité est plus long sur le territoire qu'à l'échelle nationale.

Le territoire est traversé par deux grands axes de communication - l'A89 et la voie ferrée - mais également maillé par un réseau viaire secondaire constitué de nombreuses routes départementales qui irriguent le territoire à l'échelle locale. Le réseau ferré dessert les principaux pôles avoisinants, Brive et Ussel, mais les gares du territoire desservies, Egletons et Montagnac-Saint-Hippolyte, disposent de peu d'aménagements, fonctionnent de manière indépendante du réseau de bus et ont des dessertes réduites. Le réseau de transports en commun est peu développé avec l'absence de ligne Tulle-Ussel desservant Egletons.

En matière de numérique, 20% des logements ou locaux à usage professionnel du territoire sont raccordables à la fibre optique au 1er trimestre 2020, l'objectif fixé par le Schéma directeur d'aménagement numérique du Limousin étant d'atteindre une couverture en fibre optique à domicile pour 100% du territoire courant 2021. La couverture 4G est satisfaisante avec 91,6% du territoire couvert en 4G par un opérateur ou plus en 2020. Le territoire est presque exempt de zones blanches ce qui est très favorable pour le développement du territoire.

Un territoire aux paysages riches et variés

Le territoire possède une diversité paysagère forte avec des hauts-reliefs (le massif des Monédières, le plateau de Millevaches,...), des gorges recouvertes de forêts de feuillus et des plateaux vallonnés et boisés. Le territoire abrite de nombreux sites naturels présentant un bon état de conservation et de fortes capacités biologiques.

Malgré un potentiel de développement important, les seules installations de production d'électricité relèvent de l'initiative privée et sont principalement hydroélectriques, photovoltaïques ou de bioénergie. La présence d'un réseau de chaleur urbain à Egletons est à souligner.

Une économie présentielle pénalisée par les revenus modérés moyens des habitants

3 671 emplois sont proposés sur le territoire en 2017 et le taux de concentration de l'emploi, de 94,3, est en baisse. Cette baisse est due à l'augmentation du nombre d'actifs plus rapide que celle du nombre d'emplois. Le marché de l'emploi de l'intercommunalité est donc dynamique.

Egletons concentre 72% des emplois du territoire en 2017, soit 2636 emplois et affiche un taux de concentration de l'emploi très élevé (173,9) : Egletons offre du travail bien plus largement qu'à sa population communale. Le taux de chômage de la Communauté de Communes (10,7%) est en outre relativement faible bien que des disparités existent sur le territoire. Des disparités femmes-hommes importantes sont à noter, avec un écart de 3 points sur le territoire, bien plus élevé qu'aux autres échelles. L'emploi du territoire apparaît en outre moins précaire qu'à l'échelle du département, de la région ou du territoire national avec 12,9% des actifs en emploi en temps partiel. Ce taux cache à nouveau de fortes disparités entre les hommes et les femmes.

L'emploi se trouve en majorité dans les secteurs qui tiennent au fait d'habiter le territoire comme les commerces, transports et des services divers ainsi que l'administration publique, enseignement, santé et action sociale qui représentent ensemble plus de 60% des emplois. Mais cette part des emplois reste inférieure au niveau départemental. La part de l'emploi agricole et de la construction mais surtout de l'industrie sont bien supérieurs aux taux départementaux. Les emplois « manuels » sont surreprésentés sur le territoire ce qui donne lieu à une économie résidentielle plus ralentie par manque d'actifs au pouvoir d'achat plus élevé.

L'industrie est également importante et la filière bois est principalement axée sur l'amont (sylviculture, exploitation forestière, valorisation primaire) et peu ou prou sur l'aval comme la construction bois ou les métiers autour de l'usage du bois. Le secteur agroalimentaire et notamment l'industrie de la viande ainsi que l'industrie plastique est également présent sur le territoire.

La Communauté de Communes compte 1 221 entreprises en 2016, dont 5 de plus de 100 salariés. La plupart des entreprises conséquentes sont dans l'industrie forestière, comme Farges Bois. On compte aussi des entreprises dans le domaine agroalimentaire et dans l'industrie plastique. Ces grandes entreprises du domaine industriel sont support car elles créent de nombreux emplois directs et indirects, notamment dans la sphère présentielle.

Les zones d'activités sont majoritairement installées aux abords des grands axes et peuvent encore accueillir de nombreuses entreprises.

Comme le montrent les catégories socio-professionnelles du territoire, l'agriculture est une filière économique prépondérante du territoire. La chute du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 a été l'occasion d'une réorganisation et les exploitations se sont fortement agrandies. On décompte plus de 800 bâtiments agricoles sur le territoire. L'activité agricole est dynamique, notamment dans le nord-est, l'est et le sud du territoire, avec près d'un tiers des chefs d'exploitation qui ont moins de 40 ans. La production est tournée vers le bovin viande. Si l'activité d'élevage a diminué, les élevages ont doublé de taille entre 1988 et 2010. Les élevages de caprins, de porcs et de volailles se développent, avec la culture maraîchère, de petits fruits ou l'apiculture.

Le territoire de la Communauté de Communes est fortement touristique avec un taux de fonction touristique de 103,2% ce qui est près de deux fois supérieur au taux départemental de 56,73% déjà très élevé. Il est le plus important dans les communes les plus éloignées des axes de transport et au plus proche des lieux naturels comme les cours d'eau ou les massifs montagneux. L'accueil sur le territoire repose essentiellement sur le nombre de lits en résidences secondaires, la part des campings atteint 11% et celle des hôtels est presque insignifiante avec 1% des lits seulement. L'Office de Tourisme Communautaire Ventadour Egletons Monédières assure la promotion de l'offre touristique du territoire.

Portrait statistique du territoire

	Population 2017	Evolution 2012-2017
Communauté de Communes	10 181	-54 (-0,53%)
Égletons	4 298	-30 (-0,69%)
Corrèze	241 464	43 (+0,02%)

Depuis 1968, la population de la communauté de communes est restée quasiment constante, avec seulement une baisse de 487 habitants entre 1968 et 2017. Le territoire compte aujourd'hui 10 181 habitants

- Solde migratoire (-4 Com Com et -15 Égletons) et solde naturel (-50 Com Com et -15 Égletons) négatifs
- Une pyramide des âges particulière : une sur-représentation des 15-24 ans à Égletons, un déficit important de la tranche 25-50 ans sur le territoire (26,1% sur la com com contre 30,5% en France) et une part plus importante des plus de 70 ans (18,5% contre 15% en France),



Une sur-représentation des ménages composés d'une seule personne

France	Égletons	Com Com
36,2%	48,6%	41,6%

Une sous-représentation des ménages composés d'un couple avec enfants

France	Égletons	Com Com
25,7%	16,7%	19,2%

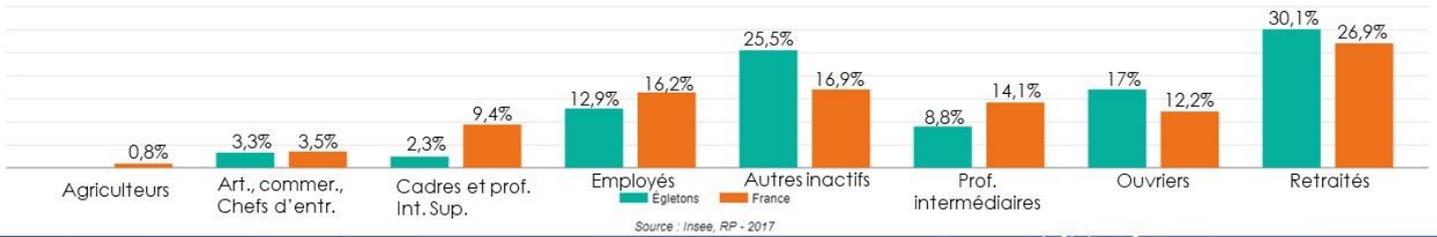
La structure de la population montre un déficit des 25-50 ans et des 0-10 ans avec une légère sur-représentation des plus de 60 ans et des 15-24 ans : le territoire peine à attirer les familles avec enfants et des populations qualifiées.



Une population moins qualifiée qu'en France

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



Économie



Une sur-représentation des emplois manuels

	Agriculture	Construction	Industrie	Tertiaire
France	2,6%	6,4%	12,1%	78,9%
Communauté de Communes	5,4%	7,3%	23,6%	63,8%
Égletons	0,7%	7,2%	27,6%	64,4%

Le taux de chômage d'Égletons proche du niveau national

Taux de chômage	
France	13,9%
Communauté de Communes	10,7%
Égletons	13%



- En 2017 : 3671 emplois sur le territoire dont 2636 à Égletons.
- Un taux de création d'entreprise inférieur à la moyenne nationale (16,3% en France en 2019 contre 10,9% sur la Communauté de Communes).
- Égletons concentre les plus grosses entreprises du territoire (42 des 55 entreprises comptant plus de 10 salariés).



Jeunesse



- Onze communes sur les vingt de la communauté de communes possèdent un site d'éducation primaire.
- A Égletons : 1 collège et 1 lycée général et technologique.
- En matière d'enseignement supérieur : plusieurs établissements, tous localisés à Égletons, spécialisés dans la formation en bâtiments et travaux publics.
- CAP, bacs professionnels, DUT et BTS, deux masters et une école doctorale.



	CC Ventadour- Egletons Monédières	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Taux de scolarisation des 18-24 ans	71,9%	42,2%	50,5%	52,6%
Femmes	50,7%	42,2%	53,5%	55,7%
Hommes	78,2%	42,2%	47,6%	49,6%

Le taux de scolarisation des 18-24 ans est particulièrement élevé (71,9% en 2018), nettement supérieur aux moyennes départementale (42,2%), régionale (50,5%) et métropolitaine (52,6%). Une différence notable s'observe toutefois en matière de sexe avec un taux de scolarisation chez les hommes, de 27,5 points plus élevé que chez les femmes. Ce constat statistique peut néanmoins s'expliquer du fait de la nature « genrée » des enseignements proposés sur le territoire.

Selon la définition INSEE : « Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge. »



Une population moins qualifiée qu'en France

Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	
France	29,9%
Communauté de Communes	20,2%
Égletons	17,2%

Les jeunes femmes âgées de 15-24 ans sont plus durement confrontées au chômage que les hommes, avec 23,2% contre 10,7%, soit +12,5 points d'écart).



Habitat



- Le parc de logement ancien : près de 20% des résidences principales construites avant 1919 et 31,8% avant 1945.
- Conséquences sur la performance énergétique du bâti : 58% des résidences principales considérées comme des passoires énergétiques (DPE E, F ou G) en 2018.
- 23% des résidences principales du territoire utilisait le fioul comme moyen de chauffage en 2018.



- Surreprésentation des résidences secondaires : 25,4% de l'ensemble du parc, contre 15,2% à l'échelle départementale et 12,1% à l'échelle régionale (2018).
- La vacance de logements est dans la moyenne départementale (10,7% contre 10,9% en Corrèze). Augmentation depuis 1999 : augmentation de 3,7 points entre 1999 et 2017 contre 2,1 points en Corrèze.
- Habitat peu diversifié et caractéristique du milieu rural : 42,6% des logements ayant 5 pièces ou plus et 80% de maisons en 2018.



- Période 1990-2017 : construction de 53 logements/ans (décroissance depuis 2012).
- Sur 1440, 648 logements construits à Égletons.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) pour la période 2018-2022 à l'échelle du territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour : en 2019, 120 projets avaient été réalisés.



Services



	CC Ventadour-Egletons Monédières	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Part de la population éloignée à +7mn des services essentiels	65%	14,6%	8,1%	5,4%

- **6,9%** des habitants de la communauté de communes à plus de 20 minutes d'au moins un service de santé et **65%** des habitants à plus de 7 minutes.
- **5 pharmacies** pour l'ensemble de l'intercommunalité.
- **Manque de spécialistes** sur le territoire. **1 sage-femme libérale, 7 médecins généralistes, 19 infirmiers libéraux et 4 chirurgiens-dentistes, 1 maison de santé départementale**



- **Densité d'équipement faible : 1,76 équipements par km² sur le département et 0,83 sur le territoire.**
- **Commune d'Egletons : pôle de service intermédiaire. Concentration de 60% des équipements.**
- **Niveau de commerces satisfaisant sur le territoire. Polarisation sur la ville centre. Bon réseau de commerces de proximité (boulangeries, restaurants,...). Manque de commerces de niveau supérieur (équipement de la maison, chaussures, sports et loisirs,...)**



Mobilités



- **Territoire desservi par l'A89 : sortie « Égletons ».**
- **Gare ferroviaire desservant Tulle, Brive et Ussel.**
- **Pas de transports en commun. Transport à la demande dans certaines communes.**
- **Manque d'équipements cyclables. Pas d'aire de co-voiturage.**



Tourisme

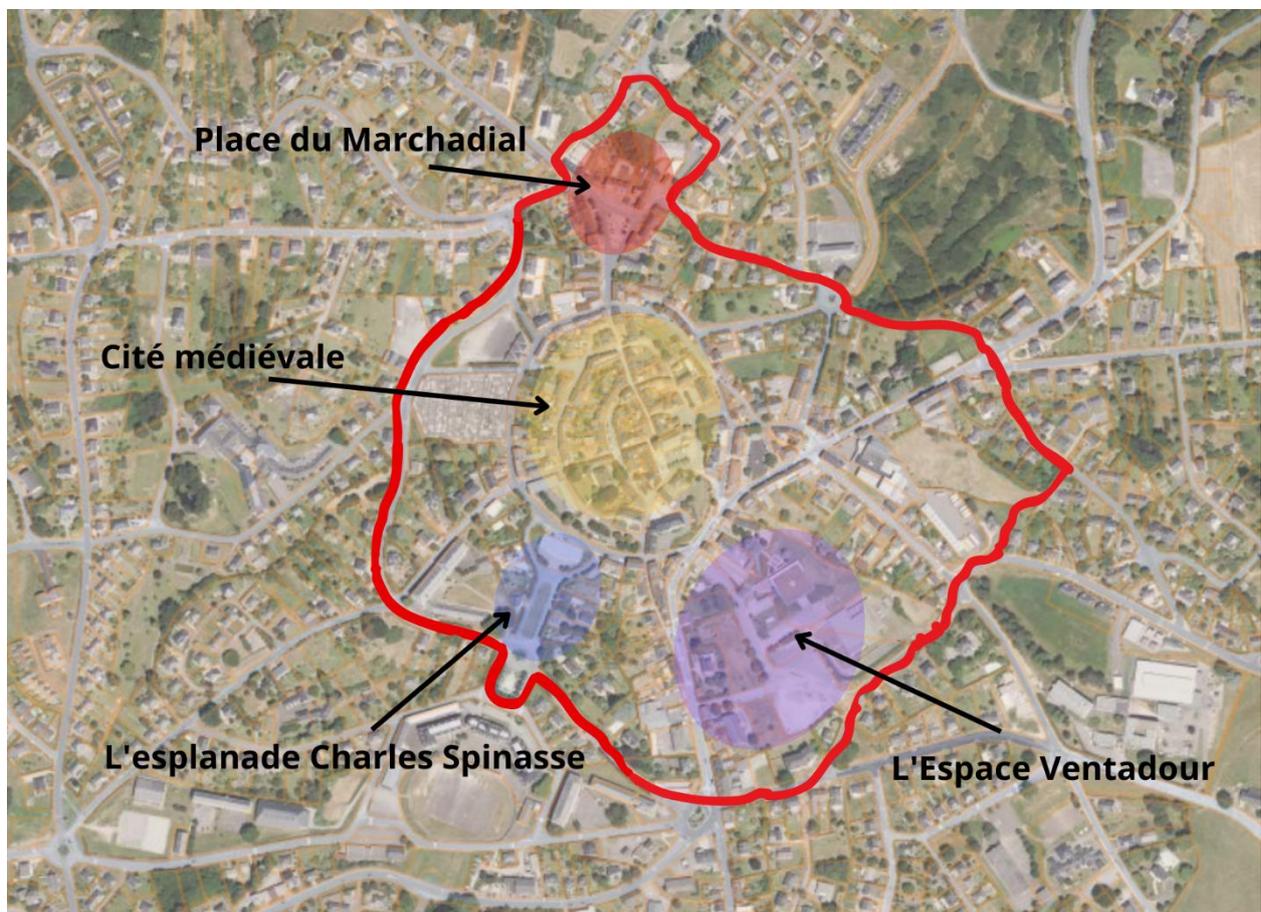


- L'accueil sur le territoire repose essentiellement sur le nombre de lits en résidences secondaires : la part de ce type de lit est de 88% sur le territoire en 2013.
- Surreprésentation des résidences secondaires : un public de touristes moins consommateur de services.
- la part des campings atteint 11% et celle des hôtels est presque insignifiante avec 1% des lits seulement. Manque d'hébergements classés.



Annexe 2 – Présentation du périmètre de secteur d'intervention de l'ORT

Pour la commune d'Egletons



Annexe 3 – Fiches-actions



Annexe 4 – La maquette financière

Action	N°	Maître d'ouvrage (MO)	Calendrier	Montant total	Part MO	Part Etat	Acquis / Prévisionnel	Part autres financeurs	Acquis / Prévisionnel
ACTIONS MATURES									
Accompagnement du commerce	1	CCVEM	En cours	5000€ /an	100%				
Création d'un salon	2	CCVEM	En cours	5000€/an	100%				
Création de grands événements en centre-ville	3	Commune d'Égletons	Lancement en 2024	30 000€/an	50%	25%	Prévisionnel	25%	Prévisionnel
Développer la filière bois	4	CCVEM	Fin 2023	10 000€	50%			50% (Banque des Territoires)	Prévisionnel
Création d'un espace de cotravail/pôle économique	5	CCVEM	AMO printemps 2023 Travaux 2024 Ouverture 2025	883 510 €	48%	DETR : 125 000€ AMI Avenir Montagne Mobilité : 50 000 €	Acquis	Région : 70 000€ Département : 157 200 €	Acquis
Etude pré-opérationnelle OPAH	6	CCVEM	Lancement appel d'offre fin 2023	100 000 €	25%			ANAH : 50% Banque des Territoires :	Acquis

								25%	
Créer une conciergerie pour la location des résidences secondaires	7	CCVEM	Lancement étude fin 2023	7 000€	100%				
Mise en place d'un service de covoiturage	8	CCVEM	Lancement septembre 2023	15 300€	48%	Fond Vert : 8000€	Acquis		
Mener une étude de programmation architecturale pour le Château Robert	10	Commune d'Égletons	2026	48 000€	20%	DRAC : 30%	Prévisionnel	Banque des Territoires : 50%	Prévisionnel
Réorganiser la place du Marchadial et son stationnement	11	Commune d'Égletons	2026-2028	1296000 €	30%	DETR : 40%	Prévisionnel	Département : 20% Autre : 10%	Prévisionnel
Qualifier les rues secondaires	12	Commune d'Égletons	2024-2026	108 000 €	30%	DETR : 50%	Prévisionnel	Agence de l'eau : 20%	Prévisionnel
Conforter le stationnement du Vieux Moulin et aménager une placette	13	Commune d'Égletons	2025	146 760 €	50%	DETR : 50%	Prévisionnel		
Végétaliser les pieds d'immeuble et le centre-ville	14	Commune d'Égletons	2024-2028	5000€ /an	50%			Agence de l'eau : 50%	Prévisionnel



Apaiser et pacifier la départementale	15	Département de la Corrèze	2025-2028	Phase 1 : 55 260€ Phase 2 : 1 574 760 €					
Qualifier la rue Joseph Vialaneix	16	Commune d'Égletons	2030-2035	40 824€	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Agence de l'eau : 50%	Prévisionnel
Qualifier la place de l'Hôtel de ville en tant que place publique	17	Commune d'Égletons	2030-2035	142 485€	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Agence de l'eau : 50%	Prévisionnel
Végétaliser la place Henri Chapoulie et renforcer l'usage des arcades	18	Commune d'Égletons	2024-2035	Phase 1 : 3 936€ Phase 2 : 336 960€	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Agence de l'eau : 50%	Prévisionnel
Qualifier et relier l'Espace Ventadour au centre historique	20	Commune d'Égletons	2026-2030	2 074 740 €	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Agence de l'eau : 50%	Prévisionnel
Aménager espace récréatif	21	Commune d'Égletons	2025-2026	168 000€	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Agence nationale du sport : 50%	Prévisionnel
Aménager la poche de stationnement à l'angle de la départementale et de la rue du Docteur H. Dignac	22	Commune d'Égletons	2024	209 088€	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Agence de l'eau : 50%	Prévisionnel
Transférer l'espace jeunes dans l'actuelle	24	CCVEM	2030	288 000€	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Jeunesse et Sport : 25%	Prévisionnel

bibliothèque et permettre la création de cellules commerciales								CAF : 25%	
Intégrer du stationnement le long de l'esplanade	25	Commune d'Égletons	2023	1200€	100%				
Qualifier l'esplanade	26	Commune d'Égletons	2035	776 160€	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Agence de l'eau : 50%	Prévisionnel
Aménager une traversée sécurisée entre l'esplanade et l'Espace Bergeal	28	Commune d'Égletons	2025	25 000€	50%	DETR : 50%	Prévisionnel		
Lancer une étude de programmation architecturale pour la réhabilitation du cinéma	29	Commune d'Égletons	2030	38 000€	20%	DRAC : 15%	Prévisionnel	Banque des Territoires : 50% CNC : 15%	Prévisionnel
Qualifier l'espace extérieur de l'Espace Bergeal	30	Commune d'Égletons	2035	81 600€	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Agence de l'eau : 50%	Prévisionnel
Piétonniser une partie de la rue du Mouricou	31	Commune d'Égletons	2024	21 600€	65%	DETR : 35%	Prévisionnel		
Qualifier la liaison entre la gare et le centre-ville	33	Commune d'Égletons	2025-2028	2 285 280€	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	ADEME : 25% Agence de l'eau : 25%	Prévisionnel



Désimpermeabiliser les cours de récréation des écoles Madesclaire et de Beyne	34	Commune d'Égletons	2024-2026	260 000 €	20%	DETR : 30%	Prévisionnel	Agence de l'eau : 50%	Prévisionnel
Rénover et agrandir la maison de l'enfant	35	CCVEM	2023-2024	426 000 €	20%	DETR	Prévisionnel	CAF Département	Acté

